

Notes des réunions du 7 septembre 2018 : Journées de la SAES, Paris.

Intervention de Françoise Bort, présidente de l'agrégation externe

Le compte-rendu de la session 2018 met l'accent, à la demande du Bureau de la SAES, sur les évolutions et les spécificités observées lors de cette session.

- Le nombre des candidats qui ont terminé les épreuves est passé, pour la première fois depuis fort longtemps, au-dessous de la limite de 50% des inscrits.
- Les remarques faites l'an dernier au sujet d'un possible épuisement du vivier se confirment : on observe une baisse assez régulière des résultats dans la deuxième moitié du classement. Mais à cela il convient d'ajouter que le haut du classement reste très solide, et la session 2018 a été marquée par une série d'excellentes moyennes, dans les épreuves orales notamment. En réalité, un écart se creuse entre les deux bouts du classement.
- La proportion de titulaires de l'EN connaît une progression : 64% des non éliminés étaient des titulaires de l'Education nationale (dont 59% de certifiés). Ils constituent 28,7% des admis. Ce chiffre invite à réfléchir sur l'absence de perspectives de carrière des enseignants du secondaire, et sur les aspirations que le concours interne ne suffit pas à satisfaire.
- Le nombre de demandes de bilans personnalisés proposés par le jury a fortement augmenté cette année. Leur nombre a presque doublé en ce qui concerne les bilans des épreuves d'admission. Cela provient assurément du nombre croissant de candidats qui préparent le concours en dehors du cadre universitaire.
- Enfin, le fait marquant de la session 2018 aura été le nombre inédit de candidats qui, lors des épreuves d'admission, ont été submergés par le stress. Plusieurs facteurs peuvent être évoqués, et en premier lieu le manque d'entraînement. Il est difficile de convaincre les candidats de s'entraîner aux épreuves orales très tôt dans l'année. Mais si l'on prête attention au désarroi des candidats qui se trouvent subitement dans l'impossibilité de poursuivre les épreuves, on perçoit quelques-uns des effets que produisent actuellement, en fin de formation, les fortes réductions d'horaires qui ont été imposées aux universités, ces dernières années. L'appauvrissement du contenu de la licence et du master commence probablement à se faire sentir de cette façon.
- Enfin, parmi les évolutions mais dans un registre plus concret, il convient de signaler le remplacement du matériel des épreuves de compréhension/restitution par des tablettes qui améliorent sensiblement la qualité du son.

Présentation de la session 2019 :

Les inscriptions aux concours se dérouleront du 11 septembre au 11 octobre, 17h.

Les épreuves écrites de la session 2019 se dérouleront du mardi 26 février au vendredi 1^{er} mars.

Les résultats admissibilité seront annoncés fin avril, et ceux de l'admission fin juin.

Les épreuves orales auront lieu de la fin mai jusqu'au 24 juin (dates à confirmer).

La session 2019 verra un changement dans le directoire : Antoine Mioche, Inspecteur général, quitte le directoire et sera remplacé par Isabelle Leguy, I.G. également.

Comme chaque année :

Les demandes de retours des bilans doivent se faire dans les 15 jours qui suivent les résultats.

Le rapport de la session qui vient de se terminer sera publié début novembre.

Texte de l'intervention de M. Bertrand Richet, IGEN Président de l'Agrégation interne d'anglais

La session 2018 de l'Agrégation interne d'anglais s'est tenue, pour ce qui concerne les épreuves elles-mêmes, entre janvier et avril 2018. Son organisation court, elle, sur toute l'année, du recrutement de jury à la rédaction du rapport, en passant par les appels à sujets et diverses opérations techniques (convocations, gestion des notes, etc.). L'appellation « Agrégation interne » regroupe en fait deux concours, d'une part le concours public, d'autre part le concours privé (dit CAERPA). Le jury n'a pas connaissance du statut des candidats, tant à l'écrit (évidemment anonyme) qu'à l'oral, afin de garantir pleinement l'équité de l'évaluation. Les barres d'admissibilité et d'admission sont fixées de manière totalement indépendante.

Les chiffres de présence figurent dans le tableau suivant, avec indication entre parenthèses des données de la session 2017.

	Présents non éliminés	Candidats admissibles	Candidats admis
Public	1109 (1100)	175 (175)	70 (70)
Privé	176 (150)	40 (40)	16 (16)
Total	1285 (1250)	215 (215)	86 (86)

Les chiffres, on le voit, sont remarquablement stables et soulignent l'importance du vivier, à mettre en regard du nombre comparativement très faible de postes, ce qui fait de l'agrégation interne un concours extrêmement sélectif. En effet, n'est déclaré lauréat qu'un candidat sur 15 présents non éliminés (c'est-à-dire les candidats qui ont composé aux deux épreuves d'écrit et n'ont pas rendu de copie blanche). C'est à l'écrit que la sélection est la plus forte, avec seulement un candidat sur six déclaré admissible, le nombre maximum de candidats admissibles étant réglementairement limité à 2,5 par poste offert. Le jury fait naturellement le choix d'accueillir le plus possible de candidats à l'oral, ce qui a permis, pour le concours public, au 172^{ème} candidat admissible d'être admis à une remarquable 6^{ème} place.

Il convient de garder à l'esprit que le coefficient des épreuves d'admission est le double de celui des épreuves d'admissibilité, que les compétences évaluées sont en partie différentes à l'écrit et à l'oral. En d'autres termes, et c'est en cela qu'il est bénéfique pour le candidat admissible qu'il ne connaisse pas ses résultats d'écrit (pas plus que le jury d'ailleurs), on peut considérer qu'il y a deux concours différents et complémentaires, à l'écrit et à l'oral, qu'il s'agit chacun de réussir.

Le taux de pression est tel que l'on ne peut nullement dire qu'un candidat non admis a démerité, notamment pour tous les candidats proches de la barre d'admission. C'est bien plus la contrainte du nombre de postes que le niveau du candidat qui explique l'échec au concours. Les candidats non admis ne doivent donc pas se décourager et doivent au contraire ne pas hésiter à repasser le concours.

Pour cette session, la barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 10,36 pour le concours public et 8,96 pour le privé. La barre d'admission, quant à elle, est de 10,58 pour le concours public et de 10,27 pour le privé (respectivement 10,89 et 9,70 en 2017).

La correction en ligne intégrale (composition et traduction/ECT), mise en place l'année dernière, a de nouveau donné pleinement satisfaction au jury et au directoire, grâce à une interface fonctionnelle et une excellente réactivité de la société Exatech (nouveau nom de la société Néoptec, qui a remporté le marché de la numérisation), qui a pu implémenter un certain nombre d'améliorations ergonomiques ou techniques souhaitées par les utilisateurs.

Comme lors de la session 2017, le jury a entendu un ensemble de très bonnes prestations de la part de candidats venant d'horizons très divers, certains passant le concours au terme des cinq années d'expérience professionnelle exigées, d'autres se présentant beaucoup plus tard dans la carrière. Le concours joue ainsi pleinement le rôle qui lui est assigné, de promotion ou de préparation à une évolution professionnelle.

Parvenu au terme de mon mandat de président du concours, je souhaite rendre hommage aux candidats, à tous ces collègues qui choisissent de se présenter au concours, ce alors même qu'ils ont un grand nombre d'heures de cours à assurer, des contraintes familiales fortes et la perspective, pour 14 sur 15 d'entre eux, de ne pas être admis. Dans les faits, comme de nombreux candidats se présentent plusieurs années de suite, le taux de réussite est, de fait, supérieur. Le jury sait que ces collègues sortent de classe pour passer les épreuves et qu'ils retournent dans leur établissement au sortir de celles-ci, d'où l'importance d'un accompagnement de qualité.

Je souhaite donc également rendre hommage aux membres du jury et du directoire, Marylène Durupt, IA-IPR de Grenoble, vice-présidente pendant les quatre années de mon mandat, Véronique Béghain, professeur des universités à Bordeaux Montaigne, vice-présidente, Daniel Ruff, professeur agrégé à l'université de Limoges, secrétaire général, et, avant eux, Claire Omhovère, professeur des universités à Montpellier, vice-présidente, et Sylvestre Vanuxem, professeur agrégé à l'université de Lille, secrétaire général, dont j'ai pu apprécier à chaque instant l'attachement au service public, l'engagement et le dévouement, autant de qualités au service des candidats et de l'institution qui leur font brillamment honneur. Il n'est pas de plus remarquable endroit qu'un concours pour faire se rencontrer, discuter, se former des collègues venant de territoires variés, exerçant des fonctions diverses, mais avec pour même ligne d'action la continuité éclairée et éclairante du service public.

Je remercie enfin la SAES, et son président Wilfrid Rotgé et toute son équipe, de permettre cette rencontre entre les présidents de concours et les collègues universitaires préparateurs, dont beaucoup ont été, sont ou seront à leur tour membres de jury ou de directoire. C'est désormais ma collègue Valérie Lacor qui assurera la présidence de l'agrégation interne d'anglais. Tous mes vœux l'accompagnent dans l'accomplissement de cette belle mission.

Antoine Mioche, président sortant de l'agrégation spéciale des docteurs.

51 présents à l'unique épreuve écrite (68 l'an dernier)

23 admissibles dont 11 avaient 40 ans et plus, 12 moins. Parmi ces admissibles, 20 enseignants d'un statut ou d'un autre (principalement des professeurs certifiés titulaires).

9,94 note de la barre d'admission. Antoine Mioche insiste la qualité des lauréats qui méritent pleinement le titre d'agrégé.

10 admis au total dont 6 femmes et 4 hommes.

Rappel important : le stage des lauréats se fait obligatoirement dans le secondaire.

Profil des admissibles : sur 22 dossiers scientifiques envoyés dans les délais, 10 sont des thèses en études anglophones. ; 12 thèses hors champ anglophone. Les épreuves permettent de s'assurer de la qualité du bagage disciplinaire et méthodologiques, quel que soit le domaine de thèse.

La note d'anglais oral compte pour 1/5 de la note totale.

Antoine Mioche sera remplacé par Isabelle Leguy, nouvelle présidente du concours.

Chantal Manès, présidente du CAPES externe

La session 2018 était meilleure que les années précédentes.

On a pu pourvoir tous les postes (notons une perte de 250 postes par rapport au nombre mis au concours en 2017) = 959 au CAPES et 150 au CAFEP.

Nombre de candidats qui vont jusqu'au bout : 62% en 2017 contre 59% en 2018

Ratio de 1,60 au public et 2,7 pour le privé. Si les candidats vont jusqu'au bout des 2 épreuves, ils ont 60% de chance d'être admissibles.

Une baisse du niveau en CLE : 6,4 contre 7,3. Peut-être parce qu'il s'agissait d'un dossier littéraire constitué d'un texte de théâtre.

Point de vigilance : Le candidat doit justifier son choix de notion sur CLE.

Épreuve de traduction : la moyenne a monté de 5,9 en 2017 à 8,1 en 2018.

1846 admissibles.

Le niveau de langue est un critère très important : préoccupation sur la qualité de l'anglais, bien sûr, mais importance au niveau de français des candidats soulignée de nouveau.

Barre d'admissibilité au-delà de 7.

Un retour sur les épreuves de 2018 est possible jusqu'au 15 octobre 2019

Hadia.daoussi@education.gouv.fr

27 et 28 mars : CLE et traduction

17 et 18 mai : résultats d'admissibilité

10 juin jusqu'à fin juin 2019 : épreuves orales.

Anne-Florence Gillard-Estrada: signale que le site Eduscol est utile aux préparateurs: on y trouve une déclinaison des notions et thématiques qui montrent comment articuler le disciplinaire.

Chantal Manès répond à la question concernant le rétablissement d'un programme plus précis : sans aller vers une sous-agrégation, nous avons une contrainte de rattacher les épreuves aux notions et thématiques, mais évolution possible.

Anne-Marie Roussel : quel est l'intérêt du ministère d'avancer ainsi les épreuves écrites de l'agrégation ? Peut-on faire passer un message ? Cela ne peut qu'avoir un impact sur la qualité de préparation des candidats, et sur la qualité du vivier.

Réponse de Françoise Bort : les membres du jury sont aussi des préparateurs. Le ministère s'occupe du concours, des inscriptions, de la gestion des lauréats. Le jury est un prestataire de service. Le ministère n'interfère pas dans le choix des sujets, l'évaluation. Jury souverain dans ses attributions.

Nathalie Caron : programme de civilisation. Pour le programme de civilisation à l'oral, un corpus d'une œuvre ou deux œuvres. Une question très large cette année.

Cela fait un programme important pour les civilisationnistes.

Comment se passe la définition des questions ? Nathalie Caron note qu'il n'y a pas d'appel à sujet.

Réponse de Françoise Bort : Le directoire est ouvert à toute proposition. Pas d'obligation à fournir un corpus. L'auteur du cadrage en tant que spécialiste de la question propose un cadrage validé par le directoire. Si le spécialiste n'a pas fourni de corpus, c'est qu'il pense qu'il n'est pas nécessaire de le faire.

Le directoire en civilisation comme dans les autres secteurs ne fait pas d'appel. Au moment de choisir, le directoire veille à couvrir tous les domaines en se référant aux archives. Pour la question filmique, il a paru opportun après près de 20 ans sans question de ce genre. Les textes de cadrage en civilisation ne sont pas signés et le directoire en assume la responsabilité à partir du moment où le sujet est choisi.